

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1058

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine souhaite mener une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirmer le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

En cohérence avec le contrat d'objectifs régional en cours d'élaboration, le soutien à la création est une composante importante pour le développement des secteurs de la mode de l'agglomération lyonnaise et de la région.

A - La politique Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création -

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création. L'enjeu est d'intégrer les créateurs dans une logique de marché et de développement économique. Il s'agit d'impliquer la création dans le tissu économique et industriel et de favoriser le développement de partenariats entre les créateurs et les industriels. L'objectif est de constituer un chaînage du soutien à la création : favoriser des structures de soutien à la création qui correspondent à différents stades de maturité du créateur et de l'entreprise. La qualité du dispositif de soutien à la création qu'elle met en place, tout au long du démarrage de l'activité du créateur sera essentielle pour renforcer l'attractivité territoriale de l'agglomération lyonnaise.

Les objectifs du soutien à la création sont de :

- favoriser la création mode à Lyon à travers le soutien aux créateurs lyonnais, français et étrangers,
- accueillir des créateurs étrangers qui rempliront ensuite un rôle d'ambassadeur de Lyon dans leur pays et qui sont principalement liés aux nouveaux marchés.

B - L'association du village des créateurs du passage Thiaffait -

Le village des créateurs a été fondé par les professionnels de l'habillement avec le soutien des collectivités locales, à savoir la Communauté urbaine et la ville de Lyon.

D'autres partenaires se sont associés à son développement : la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, le syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région, la chambre des métiers du Rhône, Esmod international Lyon, l'Université de la mode, le salon Lyon Mode City et la région Rhône-Alpes.

Le village des créateurs du passage Thiaffait est un centre de ressources pour les activités de création et de mode : habillement, textile, bijouterie, design, etc. Il propose des services généraux partagés et un accompagnement individuel de l'entreprise. Par son système de parrainage et son réseau unique de compétences à travers notamment le soutien des membres fondateurs, le village permet aux nouvelles entreprises de mode de se développer selon leurs besoins et à leur rythme.

En outre, complémentirement à ses deux missions initiales, à savoir :

- favoriser le développement économique et la promotion de jeunes créateurs nationaux et internationaux installés au passage Thiaffait,
- soutenir et accompagner les jeunes créateurs de l'agglomération lyonnaise adhérents de l'association du Village des créateurs,

le village des créateurs du passage Thiaffait promeut la création à travers Lyon ville de mode et de création.

A ce titre-là, l'internationalisation du village s'est renforcée par de nombreuses actions : Brésil, Birmingham, Etats-Unis, Milan, etc.

C - Le partenariat Communauté urbaine et village des créateurs du passage Thiaffait -

La convention entre Atexha (association coordonnant l'ensemble des actions menées par les professions du textile et de l'habillement et qui regroupe l'ensemble des syndicats professionnels de ces professions) et la Communauté urbaine validée le 27 mars 2000 par l'exécutif communautaire, en cohérence avec le contrat d'objectifs régionaux et le réseau des villes, prévoyait un soutien à la constitution d'un centre de ressources des créateurs de mode dans un immeuble historique du 1er arrondissement de Lyon dans le passage Thiaffait.

Outre, le soutien à la création mode et au rayonnement de l'agglomération lyonnaise à travers ces secteurs économiques, ce projet constituait un enjeu, pour la collectivité, de revitalisation économique du quartier des pentes de la Croix-Rousse de Lyon, quartier textile historique.

Afin d'impulser le démarrage et le développement du village des créateurs du passage Thiaffait, une convention entre ce dernier et la Communauté urbaine a été validée par le conseil de Communauté le 22 janvier 2001. Cette convention prévoyait une subvention annuelle de 76 225 €, pour les exercices 2001 et 2002, soit 152 450 € au total.

Le projet -

Dans le cadre de la politique Lyon, ville de mode et de la création, le village des créateurs du passage Thiaffait a vu ses missions s'élargir au cours de l'année 2002 et est en pleine phase d'expansion. Son rôle doit être conforté comme :

- centre de ressources pour les jeunes entreprises de création,
- lieu initiateur de projets transversaux entre les professions de la création,
- outil de promotion de Lyon, ville de mode et de la création.

Concernant l'année 2003, la Communauté urbaine souhaite apporter son concours à l'association pour les missions de développement définies par cette dernière et décrites ci-dessous :

a) - Les missions du village des créateurs à poursuivre :

- nombre d'entreprises suivies qui adhèrent au village des créateurs en progression constante, soit une vingtaine en décembre 2002 ; prévision de 20 adhérents supplémentaires en 2003,
- 8 locaux utilisés en décembre 2002 sur une capacité de 11 locaux ; prévision de l'occupation de la totalité des locaux en 2003,
- gestion des dépenses de l'association galerie des créateurs (association organisant un événement annuel de promotion de jeunes créateurs) depuis début 2002 et disparition de cette association en 2003 avec charge au village des créateurs de poursuivre la mission de la galerie des créateurs,
- participation aux salons professionnels dans les différents secteurs d'activité qui concernent les adhérents du village (Lyon mode city, PAP, Fatex, Printor, Paris sur Mode, Workshop, etc.),
- développement des missions sur le plan international et contribution au rayonnement de la filière textile-habillement régionale (commande de tissus de la part de créateurs internationaux, etc.),
- participation aux concours internationaux de jeunes créateurs ;

b) - Les priorités à développer

Menée en partenariat avec le syndicat de l'habillement Rhône-Alpes, la politique de développement économique qui repose sur huit propositions doit aussi être développée avec tous les acteurs de la mode de la région lyonnaise :

. bureau de style en résidence :

Sur le principe des résidences, l'agglomération lyonnaise accueille des troupes chorégraphiques, des compagnies nationales et maintenant des studios d'artistes.

Les industriels de l'habillement soutiennent la création d'un bureau de style en résidence qui permettrait à des créateurs nationaux ou internationaux de venir passer quelques mois à Lyon pour s'enrichir de son environnement professionnel et l'enrichir à leur tour.

Pour favoriser l'accueil de créateurs pour ce bureau de style ou pour le lancement d'une nouvelle entreprise au passage Thiaffait, la profession souhaite soutenir le principe d'une villa Médicis rattachée au village des créateurs, nécessitant la création d'un atelier partagé (local, matériel, fournitures, etc.) et la mise à disposition d'un appartement dans l'immeuble Thiaffait (acquis le 1er décembre 2002) ;

. fonds de développement :

En raison du caractère saisonnier de l'activité de l'habillement et des métiers de la mode plus généralement et de la durée de vie extrêmement courtes des produits, les jeunes créateurs sont confrontés au problème de financement de leur fond de roulement, auquel le système bancaire commercial ne peut apporter de réponse adaptée ; avec une structure gestionnaire, l'habillement Rhône-Alpes travaille depuis quelques mois à la mise en place d'un fonds de développement de ces jeunes entreprises, qui pourrait être abondé par des institutions financières du secteur professionnel, par la profession elle-même et nécessitant un abondement de la collectivité.

Le soutien de la Communauté urbaine interviendra sur le travail en amont qui permettra de créer ce fonds de développement ;

. atelier partagé de couturières :

Il s'agit de mettre en place un atelier partagé de couturières qui servirait à la confection des petites collections de créateurs de la Région.

En effet, les jeunes entreprises de l'habillement produisent de petites quantités et les façonniers classiques de la région ne peuvent ou ne veulent pas répondre à de petites commandes.

Cela passe par un investissement en matériel et une formation adaptée des personnes recrutées.

Ce projet serait mis en place dans le cadre des dispositifs d'insertion.

Le lieu d'installation n'est pas déterminé, il pourrait se situer dans le passage Thiaffait ou dans un des locaux vacants du 1er arrondissement ce qui permettrait de poursuivre la redynamisation économique des pentes de la Croix-Rousse ;

. un concours de soutien à la création de jeunes entreprises :

Participation au concours des trophées de la création qui doit permettre le soutien de trois nouvelles entreprises dans le domaine de l'habillement, du textile et des services aux métiers de la mode ; deux de ces nouvelles entreprises (textile et habillement) seront hébergées au village des créateurs et celle des services aux métiers de la mode sera hébergée à Roanne ;

. un grand concours de jeunes créateurs de mode à Lyon :

En partenariat avec de grandes entreprises de la mode, régionales ou nationales, Lyon doit se doter d'un concours européen de jeunes créateurs de mode.

Cet outil de communication est aussi un outil d'identification de jeunes talents susceptibles de rejoindre Lyon et le village des créateurs.

C'est aussi un outil de promotion du savoir-faire régional dans le domaine du textile, de l'habillement et des secteurs économiques liés à la mode ;

. renforcer les liens entre créateurs et industriels :

Avec le lancement de la villa Créatis de Vaise, le village des créateurs doit renforcer toutes les démarches qui peuvent permettre aux jeunes créateurs de mener des projets de développement économique avec les industriels, que ce soit dans le cadre de la recherche de nouvelles matières, de la confection ou des technologies offertes aux métiers de la mode ;

. développer des partenariats internationaux en suivant les axes de coopération de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine :

Suivant la politique de la ville ou de la Communauté urbaine à l'international, des actions peuvent être menées avec les villes soit jumelées, soit qui par leur volonté ou leur économie partagent des axes de coopérations qui méritent d'être développés.

C'est le cas par exemple de la ville de Milan, avec laquelle une semaine de mode milano-lyonnaise aura lieu en 2003 ;

. communication :

A travers Lyon ville de mode, le village des créateurs participent à la communication d'un savoir-faire et de créativité.

Le développement du village des créateurs nécessite dès l'année 2003 l'embauche d'un plein temps pour constituer une équipe de trois personnes.

Après avoir été dans une phase de démarrage, le village des créateurs est aujourd'hui dans une phase de développement important. Aussi, est-il proposé que la Communauté urbaine soutienne ses actions selon un programme pluriannuel, sur 2003, 2004 et 2005.

c) - Modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait à hauteur de 120 000 € par an maximum pour les exercices 2003, 2004 et 2005, soit 360 000 € au total pour permettre la réalisation des nouvelles missions confiées à ce dernier.

La subvention versée pour 2004 et 2005 ferait l'objet d'un avenant.

Concernant l'année 2003, le budget prévisionnel d'exploitation de l'association est de : 420 k€ ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 21 janvier 2003 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Accapte la convention passée avec l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention d'application.

3° - La dépense correspondant à 120 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,